

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESUPRES)
MINISTERE DE L'INDUSTRIALISATION ET DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE (MIDSP)
SYNDICAT DES INDUSTRIES DE MADAGASCAR (SIM)

RÈGLEMENT DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour un accompagnement entrepreneurial ou transfert technologique et liaison industrielle à
Madagascar

*« De la recherche à l'impact : accompagner les talents, transformer l'innovation, renforcer la souveraineté
économique »*

Programmes concernés	HI-LAB · HI-NOV · HI-IMPACT
Portage institutionnel	MESUPRES – MIDSP – SIM
Date de lancement de l'AMI	22 septembre 2026
Durée de publication / dépôt des candidatures	1 (un) mois — du 22 septembre au 22 octobre 2026 à minuit (heure de Madagascar)

Préambule

Le présent règlement fixe les objectifs et le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) UniPod Madagascar, les modalités et le mode de sélection des projets, ainsi que l'accompagnement des lauréats. Il est destiné aux candidats et rassemble l'ensemble des informations nécessaires à la constitution et au dépôt d'un dossier de candidature.

L'AMI est porté conjointement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESUPRES), le Ministère de l'Industrialisation et du Développement du Secteur Privé (MIDSP), et par le Syndicat des Industries de Madagascar (SIM). Il s'inscrit dans le cadre de la Politique Générale de l'État (PGE) et des conventions interministérielles signées.

1. Objet et cadre de l'AMI

1.1. Objet

L'AMI vise à identifier et accompagner des projets innovants à fort potentiel, structurés autour de trois parcours complémentaires, dans le cadre d'un processus de sélection gouverné, transparent et pondéré. Il s'articule autour du hub national d'innovation UniPod, qui intègre des laboratoires de conception, de prototypage, d'intelligence artificielle, de technologies durables et un bureau de transfert de technologie, au service des universités, des centres de recherche, des entrepreneurs et des entreprises.

L'objectif général est d'identifier, sélectionner et accompagner des projets innovants portés par des chercheurs, des entrepreneurs et des entreprises, afin de :

- Accélérer la maturation technologique et entrepreneuriale ;
- Favoriser la création d'entreprises innovantes ;
- Faciliter le transfert de technologies vers les secteurs productifs membres ou partenaires du SIM ;
- Contribuer à la création d'emplois, à la transformation industrielle et à la souveraineté économique de Madagascar ;

- Structurer un continuum recherche–innovation–industrialisation porté conjointement par le MESUPRES et le SIM.

1.2. Les trois programmes de l'AMI

L'AMI s'articule autour de trois programmes complémentaires, correspondant chacun à un public cible et à un niveau de maturité technologique spécifique. Le candidat détermine, au moment du dépôt, le programme au titre duquel il soumet sa candidature.

Programme	Public cible	Durée d'accompagnement
HI-LAB — Accompagnement entrepreneurial des chercheurs	Chercheurs, laboratoires, équipes de recherche	3 à 12 mois
HI-NOV — Jeunes innovateurs, entrepreneurs et startups	Startups, entrepreneurs, secteur informel	3 à 12 mois
HI-IMPACT — Transfert technologique et liaison industrielle	PME, ETI, grandes entreprises, organismes publics	6 à 18 mois

1.3. Thématiques prioritaires

Tout projet soumis, quel que soit le programme, doit s'inscrire, de manière non exclusive, dans au moins une des sept thématiques prioritaires de UniPod. L'absence de lien démontré avec l'une de ces thématiques constitue un motif d'irrecevabilité (critère A1 des grilles de sélection).

- Environnement, économie verte et diplomatie verte ;
- Énergies nouvelles et renouvelables (ENR) ;
- Agriculture durable et sécurité alimentaire ;
- Intelligence artificielle, data science et transformation numérique ;
- Santé, biotechnologies et e-santé ;
- Économie bleue et ressources marines ;
- Fabrication numérique, industrie 4.0 et matériaux innovants.

2. Conditions d'éligibilité

2.1. Publics éligibles

HI-LAB — Accompagnement entrepreneurial des chercheurs : chercheurs-enseignants et enseignants-chercheurs ; doctorants et étudiants en Master ; équipes de recherche issues des universités et centres de recherche publics ou privés.

HI-NOV — Jeunes innovateurs, entrepreneurs et startups : porteurs d'idées innovantes ; startups ; jeunes entrepreneurs et innovateurs ; artisans (informels, formalisés ou en cours de formalisation) ; entrepreneurs (informels, en phase de formalisation ou de structuration).

HI-IMPACT — Transfert technologique pour les entreprises : entreprises et industries ; acteurs des secteurs productifs (agriculture, énergie, environnement, numérique, industrie, économie bleue, mines responsables).

L'absence de structure juridique formalisée n'est pas, en soi, un motif d'irrecevabilité pour le programme HI-NOV ; une attention particulière est portée aux candidatures issues du secteur informel et des provinces.

2.2. Conditions d'éligibilité propres au programme HI-IMPACT

- Être légalement enregistrée à Madagascar et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- Présenter un besoin d'innovation technologique ou de R&D ;
- S'engager dans un partenariat avec UniPod et les institutions de recherche relevant du MESUPRES ;

- Démontrer un cofinancement couvrant au moins 30 % du coût total du projet, en numéraire ou en nature (personnel, équipements, locaux), dûment valorisé et justifié.

L'adhésion au SIM constitue un atout mais n'est pas une condition d'éligibilité.

2.3. Condition thématique

Le projet doit s'inscrire dans au moins une des sept thématiques prioritaires énumérées au point 1.3. Le candidat veille à expliciter, dans son dossier, la thématique retenue et la manière dont son projet s'y rattache. Le niveau de maturité technologique est utilisé comme outil d'évaluation transversal et ne constitue pas, en tant que tel, un critère éliminatoire.

3. Présentation des trois programmes

3.1. HI-LAB — Accompagnement entrepreneurial des chercheurs

Objectif : identifier et accompagner des projets issus de la recherche scientifique afin de transformer les résultats de recherche en solutions applicables, prototypes, brevets et projets entrepreneuriaux ; favoriser la création de startups académiques (spin-offs) ; renforcer la valorisation économique de la recherche publique ; structurer une nouvelle génération d'entrepreneurs scientifiques.

Types de projets éligibles : projets issus de travaux de recherche ; innovations scientifiques ou technologiques ; résultats de recherche à potentiel de valorisation ; prototypes scientifiques ; solutions issues de laboratoires universitaires.

Types d'appui proposés : accompagnement à la maturation technologique; accès aux laboratoires UniPod (prototypage, robotique, IA, Greentech, Agrifood) ; appui à la propriété intellectuelle et à la brevetabilité (en lien avec l'OMAPI) ; formation à l'entrepreneuriat scientifique (MESUPRES / SIM) ; pré-incubation et structuration de spin-offs académiques ; accompagnement à la création d'entreprise ; mise en relation avec les industriels membres du SIM pour co-développement ou premier client industriel.

Grille de sélection pondérée — HI-LAB (100 points)

Seuil de sélection : 60/100. Critère éliminatoire : toute note inférieure à 10/20 sur le critère B1 (Qualité scientifique et état de l'art) entraîne l'irrecevabilité technique du dossier, quel que soit le score global.

Réf.	Critère	Poids	Famille
A1	Alignement thématique avec l'une des sept thématiques prioritaires de l'UniPod	10	A — Pertinence (15 pts)
A2	Contribution aux priorités nationales et aux ODD	5	A — Pertinence (15 pts)
B1	Qualité scientifique et état de l'art (critère éliminatoire < 10/20)	20	B — Qualité scientifique, technique et innovation (55 pts)
B2	Méthodologie et faisabilité technique	15	B — Qualité scientifique, technique et innovation (55 pts)
B3	Caractère innovant et potentiel de rupture (propriété intellectuelle)	15	B — Qualité scientifique, technique et innovation (55 pts)
B4	Qualité de l'équipe de recherche	5	B — Qualité scientifique, technique et innovation (55 pts)
C1	Impact et valorisation (transfert, publication, spin-off)	12	C — Impact, valorisation et durabilité (30 pts)
C2	Faisabilité de prototypage et produit minimum viable (MVP)	8	C — Impact, valorisation et durabilité (30 pts)
C3	Inclusion, genre et jeunes chercheurs	5	C — Impact, valorisation et durabilité (30 pts)

C4	Durabilité et pérennisation post- UniPod	5	C — Impact, valorisation et durabilité (30 pts)
TOTAL		100	

3.2. HI-NOV — Jeunes innovateurs, entrepreneurs et startups

Objectif : accélérer la création et la croissance de startups innovantes à fort impact économique, social ou environnemental. L'UNIPOD et le SIM ont pour rôle conjoint d'identifier, structurer et accompagner des projets entrepreneuriaux innovants afin d'accélérer la création de startups, de structurer des modèles économiques viables, de favoriser l'industrialisation de l'innovation, de créer des emplois durables et de développer des champions nationaux de l'innovation.

Types de projets éligibles : projets innovants ; produits ou services à valeur ajoutée ; solutions technologiques ; innovations sociales et environnementales ; prototypes entrepreneuriaux ; startups en phase de démarrage précoce.

Types d'appui proposés : accès aux laboratoires UNIPOD avec l'accompagnement des responsables de laboratoires ; incubation et accélération au sein d'UNIPOD ; prototypage et tests techniques ; formations en entrepreneuriat et structuration du modèle économique ; mentorat par des experts sectoriels et des industriels ; mise en relation avec partenaires, investisseurs, industriels et institutions publiques ; appui à la levée de partenariats et à la recherche de financement ; intégration dans les programmes d'accompagnement (accès marché, référencement industriel, mentorat par les pairs).

Grille de sélection pondérée — HI-NOV (100 points)

Seuil de sélection : 60/100. Critère éliminatoire : toute note inférieure à 10/20 sur le critère B1 (Caractère innovant de la solution) entraîne l'irrecevabilité technique du dossier.

Réf.	Critère	Poids	Famille
A1	Alignement thématique avec l'une des sept thématiques prioritaires de l'UniPod	10	A — Pertinence (20 pts)
A2	Adéquation au marché (besoin, segment client, demande, concurrence)	10	A — Pertinence (20 pts)
B1	Caractère innovant de la solution (critère éliminatoire < 10/20)	20	B — Innovation et technique (50 pts)
B2	Faisabilité technique et maturité	15	B — Innovation et technique (50 pts)
B3	Qualité du modèle économique (viabilité, revenus, capacité de passage à l'échelle)	15	B — Innovation et technique (50 pts)
C1	Impact socio-économique (emplois, ODD, développement local)	15	C — Équipe et impact (30 pts)
C2	Qualité de l'équipe entrepreneuriale	10	C — Équipe et impact (30 pts)
C3	Inclusion, genre et ancrage territorial	5	C — Équipe et impact (30 pts)
TOTAL		100	

3.3. HI-IMPACT — Transfert technologique pour les entreprises

Objectif : relier concrètement les besoins de l'industrie avec la recherche scientifique afin de développer la compétitivité des entreprises malgaches : faciliter le transfert de technologies vers les entreprises ; soutenir l'innovation industrielle et la modernisation des procédés ; renforcer la compétitivité et la production locale ; structurer des partenariats durables entre les laboratoires de recherche (MESUPRES) et les industriels (SIM).

Domaines prioritaires : industrialisation des technologies vertes ; transformation agroalimentaire ; numérisation industrielle et IA ; technologies énergétiques ; valorisation des ressources naturelles ; fabrication avancée et prototypage industriel.

Types d'appui proposés : identification de solutions issues de la recherche ; co-développement recherche-industrie ; tests, adaptation et industrialisation des technologies ; appui du Bureau de Transfert de Technologie UniPod ; mise en relation avec chercheurs et centres de recherche en vue de chaires industrielles et de programmes de recherche conjoints ; accès aux dispositifs de financement, de formation et de mise en réseau ; facilitation de partenariats inter-entreprises.

Grille de sélection pondérée — HI-IMPACT (100 points)

Seuil de sélection : 60/100. Critère éliminatoire : toute note inférieure à 7/15 sur le critère B3 (Viabilité économique) entraîne l'irrecevabilité économique du dossier. Une bonification est possible sur le critère A2 pour les projets menés en collaboration avec des laboratoires universitaires.

Réf.	Critère	Poids	Famille
A1	Alignement thématique avec l'une des sept thématiques prioritaires de l' UniPod	10	A — Pertinence (20 pts)
A2	Alignement stratégique de l'entreprise et collaboration académique	10	A — Pertinence (20 pts)
B1	Caractère innovant et valeur ajoutée	20	B — Innovation et technique (50 pts)
B2	Faisabilité technique, industrielle	15	B — Innovation et technique (50 pts)
B3	Viabilité économique et modèle d'affaires (critère éliminatoire < 7/15)	15	B — Innovation et technique (50 pts)
C1	Impact socio-économique et environnemental	15	C — Capacité et impact (30 pts)
C2	Capacité de mise en œuvre de l'entreprise	10	C — Capacité et impact (30 pts)
C3	Inclusion, genre et responsabilité sociale (RSE)	5	C — Capacité et impact (30 pts)
TOTAL		100	

4. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments listés ci-dessous, par programme. Aucune pièce supplémentaire n'est exigée par le présent règlement.

4.1. HI-LAB

- Présentation du projet ;
- Résultats scientifiques existants ;
- Niveau de maturité technologique ;
- Impacts attendus ;
- Equipe porteuse ;
- Perspectives de valorisation.

4.2. HI-NOV

- Présentation du projet ;
- Proposition de valeur ;
- Stade de développement ;
- Modèle économique ;
- Impacts attendus ;

- équipe fondatrice.

4.3. HI-IMPACT

- Présentation de l'entreprise et du secteur ;
- Problématique industrielle ou besoin d'innovation ;
- Description de la technologie recherchée ou à transférer ;
- Impacts économiques et industriels attendus ;
- Preuve de capacité de cofinancement (au moins 30 % du coût total du projet).

Format, taille et modalités de transmission des pièces (types de fichiers acceptés, modèles de formulaires) :
Formulaire libre en *format PDF et d'une taille maximale de 15 Mo pour l'ensemble du dossier de candidature.*

5. Modalités de dépôt des candidatures

- Les dossiers de candidature doivent être complets et rédigés en français.
- Tout dossier incomplet ou déposé après la date et l'heure limites de clôture est déclaré irrecevable, sauf disposition contraire prévue au présent règlement.

Plateforme et adresse de dépôt des candidatures : [AMI-UniPod](#)

La période de publication et de dépôt des candidatures est d'un (1) mois à compter de la date de lancement de l'AMI. Les dates et heures limites précises résultent de la publication officielle de l'AMI et sont rappelées au point 7 du présent règlement.

6. Processus de sélection

6.1. Gouvernance à deux niveaux

Le processus de sélection repose sur une architecture de gouvernance à deux niveaux, garantissant la séparation entre la supervision stratégique et l'évaluation technique. La gouvernance est assurée conjointement par le MESUPRES, MIDSP et le SIM, dans un esprit de parité et de complémentarité entre le monde académique et le monde industriel.

Le Comité de Pilotage Stratégique (CPS) est l'instance supérieure de gouvernance.

Le CPS examine et entérine le rapport final de sélection qui lui est soumis par le Comité de Sélection et instruit les recours.

Le Comité de Sélection (CS) est l'instance technique indépendante.

Le CS est chargé de la vérification de la recevabilité administrative, de l'évaluation technique, de la cotation et du classement des dossiers, ainsi que de l'établissement du rapport final de sélection soumis au CPS pour entérinement.

6.2. Principes de gouvernance

L'ensemble du processus est conduit dans le respect des principes d'intégrité, d'impartialité, d'indépendance, d'objectivité, de confidentialité, de transparence et de redevabilité. Tous les membres du CPS, du Comité de Sélection et du Secrétariat signent une déclaration d'engagement, d'impartialité et de confidentialité, ainsi qu'une déclaration d'absence de conflits d'intérêts, avant le début des travaux d'évaluation.

6.3. Recevabilité des dossiers

La recevabilité est vérifiée par le CS sur la base des règles d'éligibilité et de complétude publiées dans le présent règlement. Le contrôle porte sur le respect de la période de dépôt et de la date de clôture, la conformité du dossier aux pièces exigées, l'éligibilité du candidat au programme choisi et l'inscription du projet dans au moins une des sept thématiques prioritaires. Les listes de recevabilité sont publiées et notifiées aux candidats selon le calendrier du point 7.

6.4. Évaluation, cotation et classement

L'ensemble des dossiers, quel que soit le programme, sont évalués sur 100 points selon une échelle de notation à cinq niveaux, de « Inadéquat » à « Exceptionnel ». Le seuil minimal de sélection est fixé à 60 points sur 100 pour l'ensemble des programmes. Le niveau de maturité technologique est intégré comme outil d'évaluation transversal, sans constituer un critère éliminatoire en tant que tel.

Critères éliminatoires par programme :

- HI-LAB : toute note inférieure à 10/20 sur le critère B1 (Qualité scientifique et état de l'art) entraîne l'irrecevabilité technique du dossier, quel que soit le score global.
- HI-NOV : toute note inférieure à 10/20 sur le critère B1 (Caractère innovant de la solution) entraîne l'irrecevabilité technique du dossier.
- HI-IMPACT : toute note inférieure à 7/15 sur le critère B3 (Viabilité économique et modèle d'affaires) entraîne l'irrecevabilité économique du dossier.

6.5. Délibération et rapport final

À l'issue de l'évaluation individuelle des dossiers, le Comité de Sélection tient une ou plusieurs réunions de délibération et de cotation, peut décider d'auditions complémentaires des candidats, procède à l'établissement du classement et des listes de lauréats, rédige le rapport final de sélection et le soumet au CPS pour examen et entérinement.

7. Calendrier du processus

Phase	Étape	Période indicative
Phase 1 — Lancement	Publication officielle de l'AMI et ouverture du dépôt des candidatures	22 septembre 2026
	Période de dépôt des candidatures (1 mois)	Du 22 septembre au 22 octobre 2026
	Clôture des candidatures	22 octobre 2026
Phase 2 — Recevabilité	Vérification de la recevabilité administrative des dossiers	23 octobre 2026 au 02 novembre 2026
	Publication des listes de recevabilité et notification aux candidats	02 novembre 2026
Phase 3 — Évaluation	Évaluation technique individuelle des dossiers par le Comité de Sélection	02 au 22 novembre 2026
	Réunion(s) de délibération et de cotation	22 novembre 2026
	Auditions complémentaires (si décidées par le Comité)	22 au 24 novembre 2026
Phase 4 — Délibération finale	Établissement du classement, des listes de lauréats et rédaction du rapport final de sélection	24 au 26 novembre 2026
	Soumission du rapport final au Comité d'Organisation Stratégique	27 novembre 2026
Phase 5 — Validation	Examen du rapport et entérinement des résultats par le CPS	27 au 20 décembre 2026
	Publication des résultats provisoires	21 décembre 2026
Phase 6 — Recours	Délai de recours (10 jours calendaires) et instruction par le CPS	21 au 31 décembre 2026
	Publication des résultats définitifs et démarrage de l'accompagnement UNIPOD	Début Janvier 2027

8. Accompagnement et intégration des lauréats

Les lauréats du présent AMI bénéficient d'un parcours d'intégration dans les dispositifs existants des deux entités porteuses :

Dispositif	Porteur	Bénéfice pour les lauréats
Laboratoires UniPod (prototypage, IA, robotique, Greentech, Agrifood)	MESUPRES	Accès aux équipements et à l'encadrement technique
Bureau de Transfert de Technologie	MESUPRES / UniPod	Appui en propriété intellectuelle, contractualisation, valorisation
Programmes d'incubation et d'accélération UniPod	MESUPRES	Hébergement, formation, mentorat
Réseau industriel et mise en relation entre entreprises	SIM	Accès marché, premiers clients industriels, partenariats
Programmes de financement et de garantie du SIM	SIM	Facilitation de l'accès au crédit et aux investisseurs
Formations conjointes recherche-industrie	MESUPRES + SIM	Renforcement des capacités croisées
Chaires industrielles et programmes de R&D conjoints	MESUPRES + SIM	Co-développement long terme
Événements, salons et vitrines industrielles du SIM	SIM	Visibilité et mise en réseau

L'intégration dans ces dispositifs fait partie intégrante de l'accompagnement et ne donne pas lieu à une facturation supplémentaire pour les lauréats durant la période d'accompagnement prévue.

9. Propriété intellectuelle et confidentialité

a. Renonciation à recours et protection des évaluateurs

En soumettant sa candidature, le Participant accepte sans réserve les stipulations du présent cahier des charges. Il reconnaît que les informations et innovations partagées le sont à des fins strictes d'évaluation. En conséquence, le Participant renonce expressément et par avance à tout recours, action en justice ou revendication en matière de propriété intellectuelle à l'encontre de l'UniPod, de l'OMAPI, ainsi que des membres du Comité d'Orientation Stratégique (CPS), du Comité de Sélection (CS) et du Secrétariat, concernant l'examen, la similarité ou l'utilisation d'idées exposées dans la proposition, *sauf en cas de violation avérée et démontrée des engagements de confidentialité par ces derniers*.

b. Accompagnement et formalisation pour les projets lauréats

Pour les projets retenus, un appui opérationnel en matière de propriété intellectuelle, de brevetabilité, de contractualisation et de valorisation sera activé. Cet accompagnement est mis en œuvre en lien avec l'OMAPI (dans le cadre du programme HI-LAB) et le Bureau de Transfert de Technologie (BTT) de l'UniPod, ce dernier étant représenté au sein du CS. Les modalités spécifiques de développement, de gestion et de protection de la propriété intellectuelle du projet lauréat seront formalisées dans la convention de subvention signée avec celui-ci.

c. Garanties de confidentialité et d'impartialité

En contrepartie de la renonciation visée au point 1, l'ensemble de la procédure d'évaluation est conduit dans le respect strict du principe de confidentialité. Avant le début des travaux d'évaluation, tous les membres du CPS, du CS et du Secrétariat signent une déclaration d'engagement, d'impartialité, de confidentialité, ainsi qu'une déclaration d'absence de conflits d'intérêts.

10. Voies de recours

Tout candidat dont le dossier est déclaré irrecevable ou non retenu dispose d'un droit de recours, exercé exclusivement sur des motifs de procédure : erreur manifeste d'appréciation, vice de procédure, violation des règles de conflits d'intérêts.

Le recours est formé dans un délai de dix (10) jours calendaires à compter de la notification de la décision contestée. Il est adressé par écrit au Président du CPS.

11. Renseignements et contact

Pour toute question relative au présent Appel à Manifestation d'Intérêt, les candidats sont invités à s'adresser au Secrétariat du Comité de Sélection — AMI Innovation Madagascar.

Coordonnées du Secrétariat: administrateur_unipod@mesupres.mg

12. Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication officielle de l'AMI. Il est publié notamment sur les canaux officiels du MESUPRES, du MIDSP et du SIM et tient lieu de référence pour l'ensemble du processus de sélection.